

Hoti'school

QUELLES AIDES FINANCIÈRES AU COLLÈGE ?

Peu de personnes savent comment obtenir les aides des bourses du collège. C'est pourquoi nous allons vous expliquer comment elles fonctionnent.

Quelles sont les aides financières ?

Il existe plusieurs aides financières au collège : les bourses départementales, les bourses nationales et les fonds sociaux. C'est Mme MANFREDI l'intendante qui est responsable des dossiers pour les bourses d'état et les bourses départementales. L'argent des bourses d'état et des fonds sociaux vient de l'état et celui des bourses départementales vient du département. Ce système de bourses a été mis en place il y a au moins 25 ans selon Mme GABRIEL la gestionnaire.

Qui y a le droit ?

Toutes les familles qui ont un revenu faible ont droit d'accéder à l'argent des bourses. L'argent donné aux familles dépend du nombre d'enfants, si les parents sont séparés et si l'enfant est externe ou demi-pensionnaire. Les bourses départementales donnent accès à une somme comprise entre 115 et 291 euros et les bourses d'état à une somme entre 37 et 161 euro par trimestre. Les demandes pour y avoir droit doivent être faites à la rentrée sur Internet. Les fonds sociaux sont là pour les familles qui sont au-dessus du revenu minimal requis pour accéder à l'argent des bourses mais qui ont quand même des difficultés financières. Pour accéder aux fonds sociaux, il faut demander à M. JONOT, l'infirmière et à Mme GABRIEL.

A quoi sert-elle ?

Les bourses (d'état et départementale) servent à payer en parties la cantine, et les parents doivent payer le reste. Mais par contre, pour les externes, la somme d'argent est versée aux parents. Les fonds sociaux servent à payer d'autres choses comme un voyage, une carte de bus, la cantine, des habits...